La réalité du culte pour lequel les humains et les djinns furent créés

De la part de `Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz, à tout musulman qui lit ce texte, qu'Allah me mette avec eux sur le sentier de Ses serviteurs, les croyants, et qu'Il nous écarte de la voie de ceux qui méritent Sa colère et qui persistent dans l'égarement. Amen. Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur vous. L'obligation la plus importante et la plus éminente qui incombe à tout musulman jugé, en fonction de la Charia, capable d'assumer les obligations religieuses (mokalaf), est de vouer son culte à son Seigneur (Exalté soit-Il), Le Seigneur des cieux, de la terre et du Trône immense, Qui dit dans Son Livre Sacré, le Saint Coran :

Al-A'râf 7: Verset 54 « Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawâ» sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers! » Al-A'râf 7: Verset 55 « Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. » Al-A'râf 7: Verset 56 « Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants. »

Il nous indique (Exalté soit-Il), dans le Saint Coran, qu'Il créa les humains et les djinns pour qu'ils L'adorent, tel qu'Il le confirme dans le verset suivant: Qui éparpillent (Adh-Dhâriyât) 51: Verset 56 « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » Cette adoration pour laquelle Allah (Exalté soit-Il) créa les humains et les djinns consiste à Lui vouer exclusivement leur culte par une diversité d'actes cultuels tels la prière, le jeûne, l'aumône légale, le pèlerinage (à La Mecque), la prosternation, le sacrifice, les offrandes, la crainte, l'appel au secours, le recours à Lui, la recherche du refuge auprès de Lui, ainsi que toute sorte de supplication. Parmi ces actes cultuels, figure l'obéissance à tous Ses ordres et abandon de tout Ses interdits, tirant argument à cet égard du Saint Coran et de la noble Sunna de Son fidèle Messager, que les meilleures prières et saluts soient sur lui. Allah (Exalté soit-Il) ordonna à tous les humains et les djinns de lui vouer leur culte, raison pour laquelle ils furent créés. Il leur envoya tous les Messagers et leur révéla les livres sacrés destinés à indiquer ce culte dans tous ses détails, à exhorter les gens à l'observer et à leur ordonner de Lui vouer exclusivement le culte, tel que le confirme, le Très Haut, dans le verset suivant :

La vache (Al-Baqara) 2: Verset 21 « O hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. » Il dit également (Exalté soit-Il) : La voyage nocturne (Al-'Isrâ') 17: Verset 23 « Et ton Seigneur a décrété: "N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: » Notons, que le verbe "décréter" signifie, dans ce contexte, le fait d'ordonner et de préconiser. Allah, le Très Haut, a dit également: La preuve (Al-Bayyina) 98: Verset 5 « Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture. » Nombreux sont les versets qui étayent ce sens. Citons, entre autres : L'exode (Al-Hachr) 59: Verset 7 « Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition. » Allah, le Très Haut, dit de même : Les femmes (An-Nisâ')' 4: Verset 59 « O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous

disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). »

Il dit aussi, (Exalté soit-Il): Les femmes (An-Nisâ')' 4: Verset 80 « Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. » Il dit de même, (Exalté soit-Il) : Les abeilles (An-Nahl) 16: Verset 36 « Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâgût» » et Il dit encore, le Très Haut : Les Prophètes (Al-'Anbiyâ') 21: Verset 25 « Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc». » Il dit aussi, (Exalté soit-Il) : Hoûd 11: Verset 1 « Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. » Hoûd 11: Verset 2 « N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur. »

Ces versets univoques (mohkamât), ainsi que tous les autres versets qui véhiculent le même sens prouvent tous que vouer le culte à Allah exclusivement est une obligation. Ceci est l'essence même de la religion et constitue sa pierre angulaire. D'autant plus, ces versets prouvent que ceci est le but pour lequel les humains et les djinns furent créés, les Messagers furent envoyés, et les Livres sacrés furent révélés. Ceci dit, il incombe donc à tout musulman, jugé, en fonction de la Charia, capable d'assumer les obligations religieuses, de faire de cette tâche sa priorité, de l'étudier complètement, de faire attention aux erreurs dans lesquelles furent tombés nombreux parmi ceux qui se disent musulmans. Ceux-ci exagérèrent quant à leur attachement aux Prophètes et aux hommes vertueux en construisant sur leurs tombes des mosquées et des coupoles, en leur adressant des supplications, en les appelant à leur secours, en recourant à eux pour demander d'exaucer leurs vœux, de dissiper leurs peines, de guérir leurs malades, de leur accorder la victoire sur leurs ennemis et toutes les autres formes de polythéisme majeur.

A cet égard, le Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) étaya dans un Hadith Sahîh (authentique) ce que le Saint Coran prouva, et figura dans les deux Sahîh, d'après Mou`âdh (qu'Allah soit satisfait de lui), auquel le Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) demanda « Connais-tu les droits d'Allah sur Ses adorateurs et ce qu'Allah devra aux hommes (s'ils s'acquittent de Ses droits sur eux)?". Mou`âdh répondit: "Allah et Son Messager le savent mieux". - "Les droits d'Allah sur les adorateurs, c'est qu'ils L'adorent sans Lui rien associer ; et ce qu'Allah devra aux hommes c'est de ne pas châtier ceux qui ne Lui donnent pas d'associés". »...

Dans le Sahîh d'Al-Boukhârî d'après Ibn Mas`oud (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) a dit: « Celui qui meurt en donnant un égal a Allah, entrera dans l' Enfer »Un autre Hadith fut rapporté par Mouslim dans le Sahîhnarré par Djâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) dit : « Quiconque meurt sans rien associer à Allah, entrera au Paradis, et quiconque meurt en Lui associant une autre divinité, entrera en Enfer. » Nombreux sont les Hadiths traitant de ce sujet lequel représente le thème le plus important et le plus éminent par excellence. En effet, Allah (Exalté soit-Il) envoya Son Prophète Mohammad (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam), avec la mission d'appeler au monothéisme et de prohiber le polythéisme. Le Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) accomplit à son tour la mission pour laquelle Allah (Exalté soit-Il) l'envoya. C'est en transmettant le plus parfaitement possible Son Message, en endurant les tortures les plus pénibles, rien que pour l'agrément d'Allah, en faisant preuve de patience, soutenu par ses Compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux), et en transmettant enfin le Message d'Allah, que notre

Prophète (Sallah Allah `Alaihi Wa Sallam) parvint à purifier la Péninsule arabique de toutes les statues et les idoles qui y existaient. Les gens entrèrent alors en foule dans la religion d'Allah, les idoles figées autour et à l'intérieur de la Ka`ba furent détruites. Les idoles Al-Lât, Al-`Ozza, Manât ainsi que toutes celles qui existaient chez les autres tribus arabes furent complètement démolies. La parole d'Allah eut le dessus et l'Islam se répandit dans la péninsule arabique.

Ensuite, les musulmans orientèrent leur Da`wa (appel à la religion d'Allah) et leur djihad (lutte dans le sentier d'Allah) vers l'extérieur de la péninsule arabique. Par leur biais, Allah (Exalté soit-Il) guida Ses serviteurs qui méritèrent ainsi la félicité et diffusa la vérité et l'équité sur terre. Ces musulmans devinrent ainsi les pionniers de la guidance, les commandants de la vérité et les prédicateurs de la justice et de la réforme. Ceux qui font partie de la génération qui suit celle des Compagnons (At-tâbi`oun) suivirent leur modèle dans un beau comportement pour devenir ainsi les promoteurs et les diffuseurs de la vérité chargés de diffuser la religion d'Allah, d'appeler les gens au monothéisme et de lutter dans le sentier d'Allah, ne craignant aucun reproche. C'est pourquoi Allah (Exalté soit-Il) les soutînt avec Sa victoire et les fit triompher de leurs ennemis, réalisant ainsi Sa promesse qu'Il leur fit (Exalté soit-Il) dans les versets suivants : (Mouhammad) 47: Verset 7 « O vous qui croyez! Si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. »

De même que dans ces versets: Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: Verset 40 « Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, » Le Pèlerinage (Al-Hajj) 22: Verset 41 « ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah. » Ensuite, les gens altérèrent la religion d'Allah, se dispersèrent, prirent le Djihad à la légère et lui préférèrent le confort et les passions. Parmi eux, les turpitudes se propagèrent. Seuls ceux qu'Allah (Exalté soit-Il) protégea n'y succombèrent pas. Quant à ceux qui persistèrent dans leur égarement, Allah (Exalté soit-Il) les livra à leurs ennemis à cause de ce qu'ils avaient acquis. Certes, notre Seigneur, n'est point injuste envers les serviteurs. A cet égard, Allah, le Très Haut, dit: Le tonnerre (Ar-Ra'd) 13: Verset 11 « En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. »

Ceci dit, il incombe alors à tous les musulmans, aussi bien au niveau des gouvernements qu'à celui des peuples, de retourner à Allah (Exalté soit-Il) de Lui vouer exclusivement le culte, de se repentir de toute sorte de manquement et de péché commis au passé et de s'empresser d'accomplir les obligations qu'Allah a prescrit, de s'éloigner de tout ce qu'Il leur a interdit, de s'enjoindre la vérité et de coopérer mutuellement afin d'acquérir l'agrément d'Allah.

Parmi les obligations les plus importantes, il s'avère impératif de mettre en application les peines établies par la Charia, de juger entre les gens avec elle, d'y recourir pour trancher les litiges. Il faut abolir les réformes instaurées par l'homme qui vont à l'encontre de la Chari`a, ne jamais y recourir en cas de litiges et soumettre tous les peuples au jugement de la Charia. Il s'avère également indispensable que les `Oulémas s'évertuent à enseigner aux gens leur religion, à promouvoir la sensibilisation islamique entre eux, à s'enjoindre mutuellement l'endurance et la patience, à ordonner le convenable et à interdire le blâmable, à encourager les gouverneurs à suivre leur exemple à cet égard, à lutter contre les principes destructifs

comme le communisme, le Bathisme, le chauvinisme, ainsi que de tous les autres principes et doctrines allant à l'encontre de la Charia...

C'est ainsi qu'Allah (Exalté soit-Il) réforme pour les musulmans ce qui était corrompu, leur ramène ce qui était perdu, leur restitue leur ancienne gloire, leur accorde la victoire contre leurs ennemis et leur donne pouvoir sur terre, tel que le confirme le Très Haut, dans le verset suivant: Les romains (Ar-Roûm) 30: Verset 47 « et c'était Notre devoir de secourir les croyants. » Il dit également, (Exalté soit-Il) : La lumière (An-Noûr) 24: Verset 55 « Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers. » Allah, le Très Haut, dit de même : Le pardonneur (Ghâfir) 40: Verset 51 « Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins [les Anges gardiens] se dresseront (le Jour du Jugement), » Le pardonneur (Ghâfir) 40: Verset 52 « au jour où leur excuse ne sera pas utile aux injustes, tandis qu'il y aura pour eux la malédiction et la pire demeure. »

Seul Allah (Exalté soit-Il) peut réformer les musulmans, gouverneurs et peuples, leur octroyer la science en matière de religion, les unifier autour de la crainte d'Allah, les guider tous vers Son droit chemin, faire triompher par eux la vérité et vaincre le faux, et leur accorder tous la réussite et l'entraide pour accomplir les bonnes œuvres, se parer de la piété, et s'enjoindre mutuellement la vérité et la patience. Prières et salut sur le serviteur d'Allah et Son messager, la meilleure de Ses créatures, notre Prophète, notre guide et notre maître, Mohammad ibn `Abd-Allah, ainsi que toute sa famille, ses Compagnons et toute personne guidée par lui vers le Droit chemin.

Source : http://www.alifta.net/